

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 19 juillet 2024 portant règlement du
fonctionnement du Gouvernement**

A.Gt. 08-11-2024

M.B. 29-11-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980, modifiée par la loi du 08 août 1988 et par la loi spéciale du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, en charge de la Culture et des Relations internationales ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 14 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, un point 13, rédigé comme suit, est inséré :

« 13° la composition, le fonctionnement et la désignation des membres des commissions consultatives, des conseils supérieurs et conseils d'avis. ».

Article 2. - A l'article 16, §1^{er}, du même arrêté, un point 4°, rédigé comme suit, est inséré :

« 4° au Ministre de la Culture,

a) les décisions de classement, d'inscription, de déclassement ou de radiation de biens culturels mobiliers, ainsi que la prise de sanctions et la délivrance des certificats et autorisations prévus par le décret du 17 mars 2022 portant protection du patrimoine culturel mobilier ;

b) les décisions de reconnaissance, d'inscription, de retrait et de radiation d'élément, ainsi que les décisions de sélection des candidatures UNESCO, prévues par le décret du 07 septembre 2023 relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. ».

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 19 juillet 2024.

Article 4. - La Ministre-Présidente, en charge de la Culture et des Relations internationales, est chargée, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 08 novembre 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement
de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la
Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Médias,

J. GALANT

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS